

Rapport de la présidente du jury du concours de bibliothécaire territorial - session 2014

Le cadre national

Le concours de bibliothécaire territorial est organisé par les centres de gestion (cdg) selon les principes suivants :

- **une organisation à l'échelle interrégionale** : le concours était organisé par 6 centres de gestion métropolitains et 1 centre de gestion ultra-marin. Le cdg69 organisait le concours 2014 pour les besoins des collectivités territoriales des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Inter-région	cdg organisateur
Rhône-Alpes / Auvergne	cdg 69 (Rhône)
Ile-de-France / Centre	cig Petite Couronne
Nord Pas-deCalais / Picardie	cdg 59 (Nord)
Grand Ouest	cdg 35 (Ile-et-Vilaine)
Grand Est	cdg 21 (Côte d'Or)
Grand Sud Ouest	cdg 17 (Charente-Maritime)
Provence-Alpes Côte d'Azur / Corse	concours non organisé
Guadeloupe	cdg 971

- **une périodicité du concours de trois ans**. La session précédente avait été organisée en 2011.

- **un calendrier commun aux CDG organisateurs** pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites :

Période de retrait des dossiers (dates nationales)	04/02/2014 au 12/03/2014
Période de dépôt des dossiers (dates nationales)	04/02/2014 au 20/03/2014
Épreuves écrites (date nationale)	21/05/2014
Résultats d'admissibilité	23/09/2014
Épreuves orales d'admission	du 7 au 10/10/2014
Résultats d'admission	21/10/2014

- **des cadrages d'épreuves et des sujets d'écrits nationaux**. Les notes de cadrage des épreuves du concours sont disponibles sur le site internet du cdg69. Les sujets des épreuves écrites étaient communs à l'ensemble des CDG métropolitains.

Les principaux chiffres de la session

CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE – SESSION 2014 INTERRÉGION RHÔNE-ALPES / AUVERGNE <i>Spécialité Bibliothèque</i>			
	Externe	Interne	Total
POSTES	14	6	20
INSCRITS	383	182	565
PRESENTS AUX DEUX ÉPREUVES ÉCRITES (taux de présence)	228 (59,5%)	127 (69,7%)	355 (62,8%)
ADMISSIBLES	26	18	44
SEUILS D'ADMISSIBILITÉ SUR 20	12,13	11,15	
PRÉSENTS AUX ÉPREUVES D'ADMISSION	25	18	43
NOMBRE D'ADMIS	14	6	20
SEUILS D'ADMISSION SUR 20	12,36	12,69	

Le concours est ouvert dans la seule spécialité « Bibliothèque », pour un total de 20 postes, soit 1 de moins que lors de la session 2011. Aucun poste n'est ouvert dans la spécialité « Documentation ».

En comparaison à la session 2011, le nombre d'inscrits est stable : 565 contre 572 en 2011. La participation aux épreuves écrites est en baisse : 62,8% contre 68,4% en 2011, une baisse liée principalement au faible taux de présence au concours interne (69,7% contre 81% en 2011).

En raison du faible nombre de postes ouverts, la sélectivité du concours reste élevée : 16,2 candidats présents pour 1 poste au concours externe (17 en 2011) et 21,6 pour 1 poste au concours interne (22 en 2011).

Parmi les candidats présents aux épreuves écrites, le choix de la discipline « Lettres et sciences humaines » pour l'épreuve de note de synthèse est largement prédominant. Ce choix témoigne du fait que le profil des candidats au concours - et au métier - de bibliothécaire territorial reste majoritairement littéraire.

CHOIX DE LA DISCIPLINE POUR L'ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE (CANDIDATS PRÉSENTS À L'ÉCRIT)

	Interne	Externe	Total
Lettres et sciences humaines	134	210	344
Sciences exactes et naturelles et techniques	18	16	34
Sciences juridiques, politiques et économiques	6	14	20

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : les femmes représentent 76,3% des candidats au concours externe, 85% au concours interne.
- **âge** : les 20-29 ans sont la tranche d'âge la plus représentée au concours externe (60,5% des candidats), les plus de 40 ans la tranche d'âge la plus représentée au concours interne (52,7%).
- **niveau d'étude** : 34,6% des candidats du concours externe déclarent un diplôme de niveau II (licence ou master 1) et 65,4% un diplôme de niveau I (master 2 ou doctorat). 26% des candidats du concours interne déclarent un diplôme de niveau III (bac+2) ou inférieur, 62,2% un diplôme de niveau II et 11,8% un diplôme de niveau I.
- **origine géographique** : la majorité des candidats est domiciliée dans les régions Rhône-Alpes ou Auvergne. 28% des candidats du concours externe et 23,6% des candidats du concours interne sont domiciliés hors inter-région.
- **situation professionnelle** : 22% des candidats au concours externe ont un statut d'étudiant, 27,6% sont en recherche d'emploi, 21% exercent dans la fonction publique territoriale, 11,4% ont un emploi dans le secteur privé. Les candidats du concours interne sont issus à 91% de la fonction publique territoriale et à 9% de la fonction publique d'Etat. Les assistants de conservation principaux de 2^e classe représentent 31,5% des candidats du concours interne, les assistants principaux de 1^{ère} classe 14%, les assistants 11,8% et les adjoints du patrimoine 15,7%.

Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées dans deux centres d'examen : Clermont-Ferrand, pour les candidats originaires de la région Auvergne et des départements limitrophes, et Lyon pour les autres candidats de la région Rhône-Alpes et des autres régions.

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Les sujets complets sont en ligne sur le site internet du cdg69, rubrique concours et examen.
<http://www.cdg69.fr/>

Composition portant sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles (concours externe ; durée : 3h ; coef. 2)

Sujet : Selon l'étude PISA, la France a régressé au vingt-cinquième rang parmi les pays de l'OCDE pour la performance des élèves en mathématiques. Dans le même temps, l'écart entre élèves des milieux aisés et élèves des milieux défavorisés s'est accru. Que vous inspire ce constat au regard du rôle, des missions et objectifs des bibliothèques, ainsi que des moyens de les mettre en œuvre ?

Remarques des correcteurs :

Dans l'ensemble, les copies sont satisfaisantes sur la forme (qualités rédactionnelles correctes et maîtrise de la méthodologie de l'épreuve). Sur le fond, le sujet a donné lieu à beaucoup de banalités (considérations vagues sur l'éducation et l'égalité des chances). La plupart des candidats ont peu de références à citer. Beaucoup de candidats ont une vision lointaine et superficielle des bibliothèques. On ne trouve pas suffisamment de références professionnelles documentaires dans les copies.

Etude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque (concours interne ; durée : 4 h ; coef. 3)

Sujet : Faisabilité d'un nouveau service « hors les murs » au sein d'un réseau intercommunal de médiathèques

Remarques des correcteurs :

Le sujet était en phase avec les enjeux actuels de la gestion des bibliothèques (différences de pratiques culturelles dans la population, rôle de médiation des bibliothèques). S'agissant

du niveau rédactionnel, l'orthographe est généralement correcte mais on trouve beaucoup de lourdeurs de style. Concernant la méthodologie, la nature et les attendus de l'épreuve ne sont pas compris de certains candidats : certaines copies s'apparentent à des dissertations d'ordre général et ne proposent pas de solutions opérationnelles pour répondre au problème soulevé. La méthodologie de conduite de projet n'est pas maîtrisée, beaucoup de candidats l'occultent ou la traitent de manière trop partielle. Trop nombreux sont ceux qui n'ont pas tenu compte de la contrainte indiquée dans le sujet (conduite du projet à moyens constants).

Note de synthèse (concours externe : durée : 4 h ; coef. 2 ; concours interne : durée : 3 h ; coef. 2).

- Lettres et sciences humaines

Concours externe : Les enjeux de l'utilisation des réseaux sociaux pour les bibliothèques-médiathèques

Concours interne : L'innovation en bibliothèque

- Sciences exactes et naturelles et les techniques

Concours externe : Les effets d'internet sur les pratiques de santé

Concours interne : Les centres de traitement de données (data centers)

- Sciences juridiques, politiques et économiques

Concours externe : La régulation d'Internet en vue de protéger la création culturelle

Concours interne : L'intercommunalité culturelle dans les territoires urbains

Remarques des correcteurs :

On constate une mauvaise gestion du temps de l'épreuve, en particulier au concours interne où peu de candidats ont su traiter correctement le sujet dans le temps imparti (3h, au lieu de 4h au concours externe). Beaucoup de candidats méconnaissent les règles de présentation indiquées dans la note de cadrage : présence d'un en-tête, plan matérialisé (parties et sous-parties). On peut regretter plus généralement un manque de préparation à l'exercice de la note de synthèse. Certains candidats semblent méconnaître la nature même de l'exercice demandé. Dans beaucoup de copies, le sujet est survolé ou traité de manière générale, à la façon d'une dissertation. Les informations des documents ne sont pas suffisamment exploitées.

L'admissibilité

A l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Au concours externe, le jury a fixé un seuil à 12,13 sur 20 et a déclaré admissibles 26 candidats, pour 14 postes ouverts.

Au concours interne, le jury a fixé le seuil à 11,15 sur 20 et a déclaré admissibles 18 candidats, pour 6 postes ouverts.

CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL - SESSION 2014
NOTATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION durée : 3h - coef. 2	NOTE DE SYNTHÈSE durée : 4h - coef. 2			
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	Total Note de synthèse
Nombre total de copies	225	194	18	16	228
≥ 15	4	9	0	3	12
≥ 12 < 15	38	14	4	2	20
≥ 10 < 12	37	30	2	3	35
≥ 8 < 10	57	48	4	1	53
≥ 5 < 8	68	69	6	3	78
< 5	21	24	2	4	30
% notes éliminatoires (< 5)	9,33%	12,37%	11,11%	25,00%	13,16%
% ≥ 10	35,11%	27,32%	33,33%	50,00%	29,39%
Note la plus élevée	15,00	16,50	14,50	16,50	16,50
Note la plus basse (sauf 0)	1,00	1,00	2,75	2,00	1,00
Note moyenne épreuve	8,58	8,10	8,71	9,36	8,72

CONCOURS INTERNE

	ÉTUDE DE CAS durée : 4h - coef. 3	NOTE DE SYNTHÈSE durée : 3h - coef. 2			
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	Total Note de synthèse
Nombre total de copies	118	115	6	6	127
≥ 15	4	0	0	0	0
≥ 12 < 15	27	3	3	0	6
≥ 10 < 12	28	6	0	2	8
≥ 8 < 10	25	40	0	0	40
≥ 5 < 8	27	53	2	1	56
< 5	7	13	1	3	17
% notes éliminatoires (< 5)	5,93%	11,30%	16,67%	50,00%	13,39%
% ≥ 10	50,00%	7,83%	50,00%	33,33%	11,02%
Note la plus élevée	16,00	13,00	13,00	11,50	13,00
Note la plus basse (sauf 0)	3,75	2,00	7,00	3,00	2,00
Note moyenne épreuve	9,36	7,27	8,58	6,75	7,53

Les épreuves d'admission

L'épreuve de conversation à partir d'un texte a été conduite par le jury en configuration plénière, chacun des neuf membres du jury représentant un des trois collèges règlementaires (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

L'épreuve orale facultative de traitement automatisé de l'information et les épreuves écrites facultatives de langue ont été corrigées par des binômes d'examineurs spécialisés.

L'épreuve de conversation à partir d'un texte (concours externe et interne - préparation : 30 mn, durée : 30 mn dont 10 mn environ de commentaires et 20 mn d'entretien - coef. 3)

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, les textes sélectionnés par le jury portaient sur des grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale, sur les relations des bibliothèques avec leur environnement ou sur les principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale. Les textes permettaient d'apprécier l'aptitude du candidat à élaborer une réflexion structurée, son intérêt et sa motivation pour des problématiques qu'un futur bibliothécaire ne saurait ignorer, et sa capacité à les comprendre.

Le candidat disposait de 10 mn pour présenter son commentaire. S'ensuivait une conversation de 20 mn environ sur le texte ou l'exposé du candidat ainsi que sur le cadre d'exercice des missions d'un bibliothécaire territorial et la motivation du candidat.

Le jury souligne le bon niveau général d'ensemble des candidats interrogés. La plupart des candidats se sont manifestement préparés à l'exercice. Les notes moyennes sont proches au concours externe (10,68 sur 20) et au concours interne (11 sur 20).

Le jury regrette néanmoins que certains candidats ne manifestent pas suffisamment de distance critique à l'égard du texte qui leur est soumis. Il est attendu dans le cadre de cette épreuve que les candidats sachent se positionner et fassent preuve de leur capacité à produire une réflexion personnelle, sur des sujets en rapport avec des enjeux professionnels. Les candidats doivent utiliser le texte pour problématiser un thème, valoriser des connaissances, mettre en valeur une réflexion, etc.

Beaucoup de candidats, par ailleurs, éprouvent des difficultés à appréhender la fonction d'encadrant. S'agissant d'un concours de catégorie A, les candidats doivent démontrer qu'ils sont en capacité d'accéder à un poste d'encadrement et d'assumer les missions et les responsabilités inhérentes à ce positionnement.

Le jury constate également des lacunes sur la connaissance générale des collectivités et de l'environnement territorial. Certains candidats, notamment du concours interne, éprouvent des difficultés à prendre du recul par rapport à leur pratique professionnelle et à adopter un point de vue général sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un établissement ou d'une collectivité.

CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL - SESSION 2014
NOTATION DE L'ÉPREUVE DE CONVERSATION AVEC LE JURY

	Externe	Interne	TOTAL
≥ 15	6	3	9
≥ 12 < 15	4	5	9
≥ 10 < 12	6	3	9
≥ 8 < 10	2	4	6
≥ 5 < 8	4	3	7
0 < 5	3	0	3
Total	25	18	43
Note la plus élevée	18,00	18,00	18,00
Note la plus basse	3,00	7,00	3,00
Notes ≥ à 10	16 (64%)	11 (61%)	27 (62,8%)
Note moyenne /20	10,68	11,00	10,84

L'épreuve orale facultative d'interrogation sur le traitement automatisé de l'information (préparation, 20 mn, durée : 20 mn, coefficient 1 – seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission)

2 candidats admissibles au concours externe et 3 au concours interne ont présenté cette épreuve, qui comporte un programme réglementaire en 3 parties : les aspects techniques, l'informatique et les nouvelles technologies de la communication appliquées à la spécialité choisie, le droit du traitement et de la communication de l'informatique.

Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. Tous les candidats obtiennent une note supérieure à 10 sur 20, les notes s'échelonnant de 11 à 14,50.

L'épreuve écrite facultative de langue (durée : 2 h, coefficient 1 – seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission)

L'épreuve comporte la traduction :

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne,
- soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.

Pour les langues vivantes, le choix du texte ainsi que l'évaluation des candidats se basent, conformément à la note de cadrage, sur le niveau B2 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) - soit un niveau baccalauréat de LV1. Les textes proposés, d'une longueur d'une page environ, portaient sur des thématiques présentant un intérêt pour un futur bibliothécaire.

L'anglais est la langue majoritairement choisie par les candidats (78,7% des candidats admissibles inscrits à l'épreuve).

Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. 29 candidats sur 33 (87,8%) obtiennent une note strictement supérieure à 10/20. Quelques candidats obtiennent de très bonnes notes, leur permettant d'enregistrer des points supplémentaires précieux pour l'admission.

NOTATION DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE L'INFORMATION			
□	Externe	Interne	TOTAL
≥ 15			
≥ 12 < 15	1	2	3
≥ 10 < 12	1	1	2
≥ 8 < 10			
≥ 5 < 8			
0 < 5			
Total	2	3	5
Note la plus élevée	12,50	14,50	14,50
Note la plus basse	12,00	11,00	11,00
Notes > à 10	2	3	5 (100,00%)
Note moyenne	12,25	12,83	12,54

NOTATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE DE LANGUE					
□	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Total
≥ 15	6	1	2		9
≥ 12 < 15	14	1		1	16
≥ 10 < 12	3	1			4
≥ 8 < 10	2			1	3
≥ 5 < 8	1				1
0 < 5					
Total	26	3	2	2	33
Note la plus élevée	17,00	18,00	17,00	13,00	18,00
Note la plus basse	7,50	10,50	16,00	8,00	7,50
Notes > à 10	23 (88,46%)	3 (100%)	2 (100%)	1 (50%)	29 (87,87%)
Note moyenne	12,84	14,13	16,50	10,50	13,49

L'admission

Le jury s'est réuni à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Compte tenu des bons résultats dans les deux voies de concours, le jury a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'opérer de transfert de poste d'une voie à l'autre, comme le permet le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Le jury a donc déclaré admis 14 candidats au concours externe et 6 candidats au concours interne, en fixant les seuils d'admission à 12,36 sur 20 et 12,69 sur 20 respectivement.

Le profil des lauréats

- **sexe** : les femmes représentent 11 lauréats sur 14 au concours externe et la totalité des 6 lauréats au concours interne.

- **âge** : La moitié des lauréats du concours externe a moins de 30 ans, l'autre moitié entre 30 et 39 ans. Au concours interne, les lauréats se répartissent équitablement dans les différentes catégories d'âge (2 ont entre 20 et 29 ans, 2 entre 30 et 39 ans et 2 ont plus de 40 ans).

- **niveau d'étude** : au concours externe, 10 des 14 lauréats sont titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus (71,4%). 2 lauréats du concours interne sont titulaires d'un diplôme bac+5 et 3 d'un diplôme bac+3 ou 4, 1 seul d'un diplôme bac+2.

- **origine géographique** : 13 des 14 lauréats du concours externe et 5 des 6 lauréats du concours interne sont domiciliés dans les régions Rhône-Alpes ou Auvergne.

- **situation professionnelle** : 5 lauréats du concours externe ont un statut d'étudiant, 2 sont en recherche d'emploi, 5 exercent comme titulaire ou contractuel dans la fonction publique territoriale, 2 dans la fonction publique d'État. Les 6 lauréats du concours interne exercent dans la FPT. Ils ont majoritairement le grade d'assistant principal de 2^e classe (5 lauréats).

Conclusion

En conclusion, le jury souligne que, tant par leur nature même que par les thèmes proposés, les épreuves écrites ont constitué un moyen de sélection pertinent des candidats admissibles et sélectionnés à l'oral.

Il remarque toutefois que des candidats qui ont obtenu de bonnes notes d'écrit échouent en raison d'une appréhension insuffisante des enjeux de l'épreuve orale qui par sa nature, sa durée et son coefficient s'avère stratégique.

Les candidats qui manquent d'esprit critique, de curiosité intellectuelle et, pour ceux d'entre eux qui exercent déjà en bibliothèque, de recul par rapport à leur pratique, ne parviennent pas à convaincre le jury de leur aptitude à exercer les missions.

En outre, le jury fait part de sa satisfaction de l'organisation des auditions des candidats en configuration plénière, qui a permis d'assurer au mieux un égal traitement des candidats et de conduire des entretiens riches de la diversité des membres de jury.

Enfin, le jury tient à remercier le Centre de gestion de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 31 octobre 2014

La présidente du jury,
Marie-Noëlle GEORGE
Conservateur territorial en chef des bibliothèques,
ville de Bron (69)

